

500

QUESTIONS
POUR EXPLIQUER
LE COLLÈGE
LES LAURIERS



TABLER DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 • CE QU'ON APPREND AU COLLÈGE

1. Qu'est-ce que le collège ?
2. Qu'est-ce que l'enseignement privé ?
3. Qu'appelle-t-on « disciplines scolaires » ?
4. À quoi servent les arts plastiques, l'E.P.S., la technologie, les maths, ... ?
5. À quoi sert l'apprentissage des langues étrangères ?
6. Pourquoi doit-on apprendre autant de choses ?
À quoi va servir la technologie si ma fille veut devenir musicienne ?
À quoi va servir la musique si mon fils veut devenir technicien ?
7. Je comprends qu'on étudie l'orthographe. Mais à quoi sert la grammaire ?
8. Pourquoi n'y a-t-il pas un choix possible des disciplines ?
9. À quoi servent les notes ?
10. À quoi servent les évaluations d'entrée en 6^e ?
11. Mon fils m'a récité par cœur sa leçon de S.V.T.
Au contrôle, il n'a eu que 5/20. Comment est-ce possible ?

CHAPITRE 2 • LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT AU COLLÈGE

12. Qui sont les personnes, autres que les professeurs, travaillant au collège ?
13. Est-ce que ma fille ou nous, parents, pouvons rencontrer une assistante sociale au collège ?
14. Si mon enfant se blesse, y a-t-il une infirmière ?
15. Quel est le rôle du professeur principal ?
16. Si je suis convoqué(e) par le professeur principal, suis-je obligé(e) de me rendre au rendez-vous ?

CHAPITRE 3 • LE FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE

17. Pourquoi dois-je payer une contribution des familles alors que dans un collège public je ne paie pas ?
18. Mes horaires de travail m'empêchent d'assister aux réunions avec les professeurs, est-ce gênant ?
19. Sur l'emploi du temps, j'ai lu : « Vie de classe ». Qu'est-ce que cela veut dire ?
20. Qu'est-ce qu'un conseil de classe ?
21. Mon fils a une punition. Il m'a raconté ce qui s'est passé et je suis d'accord avec lui : la punition n'est pas juste. Que puis-je faire ?
22. Des parents d'élèves participent à des réunions, pouvez-vous m'expliquer ce que c'est ?

CHAPITRE 4 • QUELQUES QUESTIONS PRATIQUES AU COLLÈGE

23. Mon fils pourra-t-il choisir sa tenue pour le sport ? Fera-t-il le sport sur place ?
24. Mon fils pourra-t-il faire du sport avec le collège le mercredi après-midi ?
25. Ma fille aimerait être dans la classe de sa meilleure amie en 6^e : est-ce possible ?
26. Puis-je percevoir des aides financières ?
27. Ma fille est rentrée avec le règlement intérieur à lire et à signer.
J'aimerais avoir quelques explications. Qui peut m'aider ?
28. Je dois emmener mon fils chez le dentiste sur temps scolaire. Sera-t-il sanctionné ?
29. On m'a dit que mon fils aurait un livre pour chaque matière : vais-je devoir payer ces livres ?
30. Si le professeur de français demande de lire d'autres livres, vais-je devoir les payer ?

CHAPITRE 5 • AIDER SON ENFANT AU COLLÈGE

31. Comment faire pour suivre le travail de mon fils ?
32. Mon fils a des difficultés dans certaines disciplines.
Je ne sais pas lui expliquer : qui peut l'aider en dehors du professeur ?
33. Ma fille peut-elle bénéficier d'une aide aux devoirs ?
34. Mon fils est en 4^e, les professeurs ont dit qu'il ne pourrait pas passer en 3^e.
Que va-t-il faire ?
35. Qu'est-ce qu'un doublement ?
36. Qu'est-ce que la commission d'appel ?
37. Ma fille passe en classe supérieure mais n'a pas de bons résultats.
Est-ce normal ? Que puis-je faire ?
38. Combien de temps ma fille doit-elle passer à son travail scolaire à la maison ?
39. Ma fille travaille en écoutant de la musique. Dois-je le lui interdire ?
40. Mon fils a de mauvaises notes : que dois-je faire ?
41. L'amie de ma fille va faire du latin, en 5^e.
Ma fille veut faire de même pour être dans la même classe : dois-je accepter ?
42. Quelles langues vivantes faut-il choisir au collège ?

CHAPITRE 6 • L'ORIENTATION AU COLLÈGE

43. Que se passe-t-il après le collège ?
44. Comment bien s'orienter ?
45. Comment aider mon fils dans son orientation scolaire ?
46. À qui s'adresser pour parler de l'orientation ?
47. Qu'est-ce que le projet personnel de l'élève ?
48. On propose à mon fils d'aller en Lycée Professionnel : j'ai peur qu'il ait de mauvaises fréquentations. Que faire ?
49. On propose à mon fils d'aller en Lycée Professionnel mais je veux qu'il ait le bac.
Que décider ?
50. Faut-il travailler pendant les vacances scolaires ?

CHAPITRE 1

CE QU'ON APPREND AU COLLÈGE



1

QU'EST-CE QUE LE COLLÈGE ?

Le collège est un établissement scolaire qui reçoit les garçons et les filles entre 11 ans (parfois 10) et 15 ans, voire 17 ans. La scolarité y est donc obligatoire, comme la scolarité à l'école primaire.

Le collège ne forme pas à un métier : il prépare à entrer dans un lycée général, technologique ou professionnel, ou dans un centre de formation professionnelle.

Il y a 3 cycles au collège : cycles d'adaptation, central, d'orientation.

- le cycle d'adaptation renforce les apprentissages de l'école primaire et prépare les élèves aux matières et méthodes du collège ; il est constitué par la 6^e ;
- le cycle central correspond aux niveaux 5^e et 4^e ;
- le cycle d'orientation prépare les élèves aux formations qui font suite au collège ; il correspond à la 3^e.

C'est un lieu où votre enfant apprend dans tous les domaines scolaires et découvre la relation avec les autres, élèves ou adultes. Il développe alors sa propre personnalité. C'est aussi une confrontation avec une autorité autre que celle des parents et l'apprentissage des règles de vie en collectivité. L'objectif est de permettre à chacun de trouver sa place dans la société.

2

QU'EST-CE QUE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ?

En vertu du principe de la liberté d'enseignement reconnu par le Code de l'éducation, coexistent en France deux types d'enseignement : public ou privé. L'enseignement privé (ou libre) participe donc au service public d'enseignement.

Lorsqu'il a signé un contrat d'association avec l'État (loi Debré de 1959), l'établissement scolaire privé s'engage à respecter les programmes de l'Éducation Nationale, avec des locaux et des installations appropriés. En contrepartie, l'État et les Collectivités territoriales s'engagent à respecter son « caractère propre » et prennent en charge une partie des dépenses de fonctionnement. Les enseignants du privé sont recrutés par concours, selon les mêmes modalités que ceux du public. Agents publics de l'État, ils sont rémunérés par ce dernier.

La liberté est l'un des principes fondateurs de l'enseignement privé :

- liberté de faire vivre des projets d'établissement fondés sur son « caractère propre » ;
- liberté des familles de choisir l'école de leurs enfants sans discrimination, notamment d'ordre financier ;
- liberté qui autorise une dynamique propre à chaque établissement permettant de privilégier la diversité, l'initiative, la prise de risque ;
- liberté qui donne l'objectif premier de l'action éducative puisque la finalité de l'enseignement privé n'est pas de « fabriquer » le plus de diplômés possible, mais de conduire chaque jeune, considéré comme une personne, sur le chemin de l'exercice de sa liberté.

QU'APPELLE-T-ON « DISCIPLINES SCOLAIRES » ?

Les disciplines sont appelées également « matières ». On enseigne au collège les arts plastiques, l'éducation civique, l'éducation musicale, l'éducation physique et sportive (EPS), le français, l'histoire et la géographie, les langues anciennes, les langues vivantes, les mathématiques, les sciences physiques, les sciences et vie de la terre (SVT) et la technologie.

Il ne faut pas confondre les disciplines et la discipline, qui concerne le comportement des élèves.

À QUOI SERVENT LES ARTS PLASTIQUES, L'E.P.S., LA TECHNOLOGIE, LES MATHS, ... ?

Étudier les arts plastiques, c'est apprendre à observer, analyser et critiquer les œuvres d'art ou les objets créés à travers les différentes époques, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. C'est comprendre le monde qui nous entoure et pouvoir en parler grâce à un vocabulaire adapté.

C'est faire connaissance avec la poterie, la peinture, la photographie, la sculpture, le design, l'architecture, le cinéma, la BD, le stylisme et découvrir ce qui deviendra peut-être un métier.

C'est une matière liée à toutes les autres, favorisant la recherche, l'autonomie, la prise de position de l'élève.

L'Éducation Physique et Sportive n'a pas pour objectif, comme le croient certains, le défoulement des enfants. Elle aide les élèves à mieux se connaître, à maîtriser leur corps pour être capables, plus tard, de mieux le gérer dans les différentes situations de leur vie d'adulte. Elle développe le respect des règles et la prise en compte des autres.

L'E.P.S. peut être l'occasion de découvrir de nombreux sports individuels et collectifs.

La technologie vise à donner à chaque enfant des moyens et des méthodes pour comprendre les réalités techniques et économiques du monde contemporain. Ainsi elle tente de répondre aux questions suivantes : *Pourquoi cet objet a-t-il été fabriqué ? Pourquoi dans cette matière ?*

Qui l'a fabriqué ? Comment s'est-on organisé pour qu'il arrive jusqu'à moi ?

Pourquoi toutes ces informations sur l'emballage ? Comment ça marche ?...

Au quotidien la technologie sert tout le temps : monter un meuble en kit, envoyer un courrier électronique, comprendre une facture...

Dans la vie courante, on utilise les maths sans s'en rendre compte, en faisant ses courses, en calculant la monnaie à recevoir, ou les économies que l'on réalise en faisant les soldes.

On peut également calculer le meilleur emprunt à faire à sa banque ou la quantité de peinture à acheter quand on repeint son appartement...

Mais il est faux de croire que tout ce que l'on fait ou étudie en maths aura une application dans la vie courante. Certaines parties du programme n'auront des applications que plus tard dans les études, notamment dans la section économique par exemple où les statistiques, les probabilités, les fonctions ont une part importante.

Les maths permettent aussi aux personnes d'acquérir de la rigueur, un esprit de synthèse, de logique.

Une personne qui aime les maths, c'est une personne qui aime se trouver devant une énigme qu'elle doit résoudre à l'aide des différents outils connus ou appris.

5

À QUOI SERT L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ÉTRANGÈRES ?

Une langue sert d'abord à communiquer, par écrit ou à l'oral, avec les gens qui ne parlent pas le français, que ce soit au travail ou en vacances, à l'étranger ou en France.

À l'heure de la mondialisation parler une autre langue est indispensable dans de nombreux métiers (secrétariat, commerce, informatique...).

Apprendre une langue, c'est s'ouvrir aux autres pays en découvrant leurs habitants et leurs cultures.

6

POURQUOI DOIT-ON APPRENDRE AUTANT DE CHOSES ?

À QUOI VA SERVIR LA TECHNOLOGIE

SI MA FILLE VEUT DEVENIR MUSICIENNE ?

À QUOI VA SERVIR LA MUSIQUE

SI MON FILS VEUT DEVENIR TECHNICIEN ?

Au collège, l'enfant découvre beaucoup de choses nouvelles, qu'il ne serait sûrement pas allé découvrir tout seul, mais qui contribuent toutes à le faire grandir, à l'ouvrir à l'ensemble des domaines culturels et ainsi à le faire évoluer, mûrir.

La technologie est une matière qui permet de réfléchir à la fabrication de n'importe quel objet et qui entraîne à être patient et organisé, qualités non négligeables chez une musicienne.

Grâce à la musique, l'élève apprendra à chanter, à jouer d'un instrument, à écouter des œuvres musicales et à en comprendre le fonctionnement. Cela contribue à la formation de son goût et à son intégration dans la société.

7

JE COMPRENDS QU'ON ÉTUDIE L'ORTHOGRAPHE, MAIS À QUOI SERT LA GRAMMAIRE ?

La grammaire permet d'avoir des outils, du vocabulaire pour analyser, réfléchir sur la langue française et ses multiples nuances de sens, comprendre les grands textes de la littérature. Elle est également nécessaire à l'étude des langues vivantes qui font appel aux mêmes notions (nature des mots, valeurs des temps...). Comme les maths, la grammaire développe l'esprit logique.

8

POURQUOI N'Y A-T-IL PAS UN CHOIX POSSIBLE DES DISCIPLINES ?

Les enseignements du collège font partie de ce que tout citoyen doit savoir pour pouvoir s'intégrer correctement dans la société et y jouer un rôle. Ils s'appuient sur un socle commun de compétences et de connaissances. Ce n'est qu'à partir du lycée, où les enseignements deviennent plus complexes, que les élèves sont amenés à faire un premier tri entre ce qu'ils « aiment » et ce qu'ils « n'aiment pas ».

9

À QUOI SERVENT LES NOTES ?

Un enfant n'a pas besoin de notes pour apprendre.

Les notes permettent aux enseignants de vérifier que la classe dans son ensemble ou les élèves en particulier savent faire ce qui leur est demandé. Des notes insuffisantes peuvent signaler au professeur qu'il faut revenir sur certaines leçons pour toute la classe ou réexpliquer à quelques uns seulement.

Une note n'est que la valeur d'un devoir à un moment précis ; on ne peut réduire la valeur d'un enfant à celle de ses notes. Sur les copies et dans le bulletin trimestriel, les appréciations sont plus importantes que les notes pour se faire une idée du travail ou du mérite d'un enfant.

10

À QUOI SERVENT LES ÉVALUATIONS D'ENTRÉE EN 6^e ?

Appelées également tests, ces évaluations en maths et français durent près d'une semaine et ne sont pas notées. Elles permettent aux enseignants de faire un premier bilan pour adapter leur cours aux besoins de leurs classes et pour mettre en place un soutien pour les élèves les plus en difficulté.

11

MON FILS M'A RÉCITÉ PAR COEUR SA LEÇON DE S.V.T. AU CONTRÔLE, IL N'A EU QUE 5/20. COMMENT EST-CE POSSIBLE ?

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce résultat.

Il est possible que le professeur n'ait pas demandé de savoir la leçon par cœur, mais plutôt de comprendre et de savoir mener une démarche scientifique. Ainsi une leçon « sur les araignées » sert en réalité à s'interroger sur la façon d'étudier un animal dans son milieu naturel. L'enfant qui aura appris par cœur ne saura que réciter la vie des araignées alors qu'on lui demandera dans le contrôle de rechercher dans des documents des éléments pour analyser la vie des coccinelles.

Il est possible que votre fils n'ait mis en œuvre lors de l'apprentissage de la leçon que sa mémoire immédiate, celle qui nous sert pour retenir momentanément un numéro de téléphone. Le lendemain, il n'est pas rare d'avoir tout oublié.

Votre fils n'a peut-être pas compris les questions qui lui étaient posées : son problème est donc dans la lecture des consignes.

Enfin certains élèves émotifs ont tellement peur lors des contrôles, qu'ils en perdent une bonne partie de leurs moyens, s'expriment de façon approximative ou ne savent pas utiliser le temps qui leur est imparti.

La meilleure chose que vous puissiez faire, c'est d'aller voir avec lui le professeur, pour essayer de comprendre ensemble ce qui s'est passé et l'aider à mieux apprendre.

CHAPITRE 2

LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT AU COLLÈGE



12

QUI SONT LES PERSONNES, AUTRES QUE LES ENSEIGNANTS, TRAVAILLANT AU COLLÈGE ?

Le Chef d'établissement (appelé Principal dans un établissement public) dirige l'établissement et organise le travail de tous les personnels, enseignants et non enseignants. Il peut être assisté dans sa tâche par un(e) adjoint(e).

Dans un établissement privé, les personnels non enseignants sont salariés par l'O.G.E.C. (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) et n'ont aucun lien avec l'État, contrairement aux enseignants.

On distingue les personnels des services administratifs (secrétaire, comptable), les personnels des services de restauration, les personnels des services d'entretien, les personnels d'éducation.

13

EST-CE QUE MA FILLE OU NOUS, PARENTS, POUVONS RENCONTRER UNE ASSISTANTE SOCIALE AU COLLÈGE ?

Tout dépend du collège.

Dans certains établissements, l'assistante sociale est présente une, voire plusieurs demi-journées ou journées par semaine. Son travail est très varié et elle peut véritablement aider le jeune dans ses difficultés, non seulement d'ordre scolaire mais aussi familial et social. Elle protège les enfants et peut être amenée à faire un signalement au juge pour enfants dans certains cas.

Dans d'autres établissements, comme au collège Les Lauriers, il n'y en a pas du tout. C'est le chef d'établissement qui pourra apporter une aide d'ordre scolaire, familial ou social, en orientant si besoin la famille vers les assistantes sociales de la commune. C'est également lui qui pourra être amené à faire un signalement s'il a connaissance d'une situation de danger pour un enfant.

14

SI MON ENFANT SE BLESSE, Y A-T-IL UNE INFIRMIÈRE ?

Malheureusement, il y a rarement une infirmière présente dans les collèges, elle n'y est que « rattachée » tout comme le médecin : ils travaillent sur plusieurs établissements.

Qu'il y ait ou non une infirmière, on ne peut donner de médicaments. Les parents sont appelés si l'enfant est vraiment malade ou le SAMU quand c'est très grave.

15

QUEL EST LE RÔLE DU PROFESSEUR PRINCIPAL ?

Au collège, dans chaque classe, il y a un professeur par matière, c'est-à-dire au moins 9 professeurs différents. Il est donc pratique d'avoir un des professeurs plus particulièrement chargé d'accueillir les élèves à la rentrée, d'aider la classe à bien fonctionner, de rencontrer les parents au nom de tous ses collègues quand le besoin s'en fait sentir. C'est lui que votre enfant ou vous pouvez aller voir si vous avez des conseils à demander ou des questions à poser.

Le professeur principal n'est pas le chef des autres professeurs ; il peut enseigner n'importe quelle matière. On ne peut être professeur principal que d'une seule classe à la fois.

16

SI JE SUIS CONVOQUÉ(E) PAR LE PROFESSEUR PRINCIPAL SUIS-JE OBLIGÉ(E) DE ME RENDRE À CE RENDEZ-VOUS ?

Non, vous n'êtes pas obligé(e) mais c'est préférable car il y a très probablement un problème et il vaut mieux essayer de trouver une solution.

Si vous n'allez pas au rendez-vous proposé, le professeur principal peut aller voir le chef d'établissement ou son adjoint qui vous convoquera à son tour. Et là, vous vous sentirez obligé(e) de vous rendre au rendez-vous. Il est donc plus simple d'aller rencontrer le professeur principal.

CHAPITRE 3

LE FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE



17

POURQUOI DOIS-JE PAYER UNE CONTRIBUTION DES FAMILLES ALORS QUE DANS UN COLLÈGE PUBLIC JE NE PAIE PAS ?

Comme dans l'enseignement public, la scolarité est gratuite dans l'enseignement privé. Parce qu'il a signé un contrat d'Association avec l'État, le collège privé Les Lauriers perçoit un forfait d'externat de l'État et des subventions des Collectivités territoriales. Ils correspondent à ce que coûte un élève dans un établissement public de même taille dans une proximité géographique. Ces forfaits et subventions évitent ainsi aux familles qui font le choix de l'enseignement privé de payer deux fois la scolarité (la scolarité du public comme celle du privé étant payée à travers les impôts).

Une contribution des familles est nécessaire pour couvrir les frais non pris en charge par le forfait d'externat et les subventions :

- investissements mobilier et immobilier en fonction des normes de sécurité ;
- entretien des locaux
- salaires et charges salariales des personnels employés par l'O.G.E.C. ;
- acquisition et renouvellement de matériels pédagogiques ;
- acquisition et renouvellement de matériels informatiques ou audiovisuels ;
- énergies : électricité, chauffage, eau... ;
- participation au financement des structures et services de l'Enseignement Catholique.

À titre indicatif, la contribution des familles au niveau national se situe entre 350 € et 500 € .

18

MES HORAIRES DE TRAVAIL M'EMPÊCHENT D'ASSISTER AUX RÉUNIONS AVEC LES PROFESSEURS : EST-CE GÊNANT ?

Non, mais il vous sera plus facile de bien écouter votre enfant si vous connaissez personnellement ses professeurs. D'autre part, les enseignants peuvent vous apporter des informations intéressantes sur la manière qu'ils ont de travailler et sur le travail qu'ils demandent à votre enfant. Donc, n'hésitez pas à demander un rendez-vous par l'intermédiaire du carnet de liaison. Si vous ne voulez rencontrer qu'un ou deux professeurs en particulier, c'est à eux que doivent s'adresser les demandes. Si vous voulez plutôt avoir une vue d'ensemble du travail et du comportement de votre enfant, demandez plutôt rendez-vous au professeur principal en lui indiquant les raisons de votre venue : il fera le tour de ses collègues avant de vous rencontrer et vous fera un bilan général.

19

SUR L'EMPLOI DU TEMPS, J'AI LU : « VIE DE CLASSE ». QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE ?

L'heure de vie de classe permet au professeur principal d'aborder avec ses élèves tous les problèmes d'organisation des études et de vie au collège : il leur apprend à tenir leur cahier de textes, à organiser leur travail personnel dans la durée et aborde les questions d'orientation, les aide à faire le bilan de leur travail du trimestre et à préparer le conseil de classe.

L'heure de vie de classe permet d'aborder les questions de vie quotidienne au collège : y a-t-il des camarades rejetés ou isolés ? Certains ont-ils subi des violences ou du racket ? Comment se passe le temps de la demi-pension ? Y aurait-il moyen d'améliorer les conditions de travail de la classe ?...

20

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE CLASSE ?

Le conseil de classe est une réunion qui a lieu chaque fin de trimestre, avec les professeurs, les délégués des élèves et des parents. Il est présidé par le chef d'établissement ou son représentant.

Le conseil examine la façon dont la classe s'est comportée et a travaillé durant le trimestre, analyse le travail et les résultats de chaque élève, rédige une appréciation collective pour aider à progresser. En fin d'année scolaire, le conseil de classe décide du passage en classe supérieure ou de l'orientation des élèves.

21

MON FILS A EU UNE PUNITION. IL M'A RACONTÉ CE QUI S'EST PASSÉ ET JE SUIS D'ACCORD AVEC LUI : LA PUNITION N'EST PAS JUSTE. QUE PUIS-JE FAIRE ?

Il est important de rencontrer l'adulte qui a donné la punition et d'entendre sa version. Si malgré tout votre fils ressent toujours un sentiment d'injustice, c'est qu'il n'a pas compris. Le mieux est alors de demander à un autre adulte de jouer un rôle de médiateur pour avoir un avis plus objectif et surtout éviter de rester sur ce sentiment d'injustice qui risquerait de « braquer » l'élève contre cet adulte.

22

DES PARENTS PARTICIPENT À DES RÉUNIONS. POUVEZ-VOUS M'EXPLIQUER CE QUE C'EST ?

Si des parents se réunissent au collège, c'est qu'ils font partie soit de l'association de parents d'élèves (A.P.E.L.) soit de l'organisme de gestion (O.G.E.C.). Ils participent à l'animation ou à la gestion du collège.

Les parents délégués participent aux conseils de classe à chaque fin de trimestre.

Les parents peuvent également s'investir dans l'équipe pastorale et participer à ses réunions.

CHAPITRE 4

QUELQUES QUESTIONS PRATIQUES AU COLLÈGE



23

MON FILS POURRA-T-IL CHOISIR SA TENUE POUR LE SPORT ?
FERA-T-IL LE SPORT SUR PLACE ?

Pour l'éducation physique, votre fils devra porter une tenue de sport qui lui permettra de se changer après avoir transpiré. Il sera libre de choisir ce vêtement. Les élèves peuvent se changer dans les vestiaires. Beaucoup de municipalités mettent leurs installations sportives à disposition des collèges. Les élèves s'y rendent en car ou à pied selon la distance. Certaines activités sportives peuvent se pratiquer sur place (escalade, activités du cirque, danse, ping-pong...).

24

MON FILS POURRA-T-IL FAIRE DU SPORT
AVEC LE COLLÈGE LE MERCREDI APRÈS-MIDI ?

Dans tous les collèges existe une association sportive qui propose différents sports le mercredi après-midi pour une durée de 3 heures. On s'y inscrit en début d'année scolaire auprès des professeurs d'EPS. Les frais de participation sont compris dans la contribution des familles.

25

MA FILLE AIMERAIT ÊTRE DANS LA CLASSE
DE SA MEILLEURE AMIE EN 6^e. EST-CE POSSIBLE ?

Parce que l'entrée en 6^e peut être un moment de stress, de nombreux collèges font le choix de proposer lors de l'inscription que des élèves qui se connaissent soient dans la même classe. Avoir dans sa classe un visage connu sera un premier repère dans cette nouvelle étape du parcours scolaire où tout est nouveau. Cette pratique n'est plus appliquée après la 6^e.

26

PUIS-JE PERCEVOIR DES AIDES FINANCIÈRES ?

Si vos ressources ne dépassent pas un certain plafond, votre enfant peut bénéficier d'une bourse nationale, versée par le ministère de l'Éducation Nationale. Un fonds social collégien et un fonds social restauration permettent aussi d'aider les familles. Il faut en faire la demande par écrit auprès du chef d'établissement.

27

MA FILLE EST RENTRÉE AVEC LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR À LIRE ET À SIGNER. J'AIMERAIS AVOIR QUELQUES EXPLICATIONS. QUI PEUT M'AIDER ?

Souvent, les professeurs principaux de 6^e lisent le règlement intérieur avec leurs élèves. Normalement, votre fille devrait pouvoir vous expliquer ce qui est écrit. Si elle n'a pas tout compris, vous pouvez lui dire de le redemander à un professeur, par exemple, le professeur principal. Vous pouvez vous-même prendre contact avec le professeur principal à ce sujet.

28

JE DOIS EMMENER MON FILS CHEZ LE DENTISTE SUR TEMPS SCOLAIRE. SERA-T-IL SANCTIONNÉ ?

L'assiduité, c'est-à-dire la présence à l'école, est obligatoire et elle permet à votre enfant de mieux réussir. Si le rendez-vous chez le dentiste a lieu régulièrement sur temps scolaire, l'élève sera sanctionné parce que cela perturbera non seulement sa scolarité mais aussi le travail de l'ensemble de la classe. L'absence de votre enfant pourra être tolérée si elle est exceptionnelle : s'il s'agit de soins urgents ou d'un rendez-vous médical, fixé très longtemps à l'avance. Il devra revenir au collège avec un justificatif signé des parents dans le carnet de liaison.

29

MON FILS AURA UN MANUEL SCOLAIRE PAR DISCIPLINE. VAIS-JE DEVOIR PAYER CES LIVRES ?

Les livres scolaires sont fournis gratuitement par le collège. Ils doivent être rendus à la fin de l'année scolaire, dans un état correct car ils devront servir à d'autres élèves. Si les livres ont été très abîmés par votre fils, vous devrez éventuellement les payer. Donc, si votre fils fait attention aux livres que le collège lui prête, vous n'aurez pas à les payer.

30

SI LE PROFESSEUR DE FRANÇAIS DEMANDE DE LIRE D'AUTRES LIVRES, VAIS-JE DEVOIR LES PAYER ?

Le programme de français prévoit la lecture de plusieurs livres durant l'année scolaire (romans, pièces de théâtre...). Selon les établissements, ils seront à votre charge. En général, ils ne coûtent pas très cher. Si vous ne pouvez absolument pas payer ces livres, vous avez la possibilité de faire appel au fonds social collégien. L'association culturelle du collège Les Lauriers bénéficie de subventions des Collectivités territoriales pour les fournitures scolaires : les cahiers, les feuilles et les livres étudiés en français sont alors pour la plupart gratuits.

CHAPITRE 5

AIDER SON ENFANT AU COLLÈGE



31

COMMENT FAIRE POUR SUIVRE LE TRAVAIL DE MON FILS ?

Tout simplement en parlant avec lui de sa journée, de ce qu'il a appris, de ce qu'il a fait. Même s'il s'en défend, votre fils a besoin de savoir que vous vous intéressez à son travail.

Régulièrement, il faut regarder son carnet de liaison, au moins une fois par semaine. Si vous avez du temps, tous les jours, vous pouvez regarder avec lui son cahier de textes ou son agenda et vérifier qu'il a fait ses devoirs, en lui faisant réciter ses leçons par exemple. Chaque élève doit inscrire ses notes dans son carnet de liaison : vous pouvez lui demander de les consulter et vérifier qu'elles soient toutes bien inscrites en lui demandant ses copies.

32

MON FILS A DES DIFFICULTÉS DANS CERTAINES MATIÈRES. JE NE SAIS PAS LUI EXPLIQUER. QUI PEUT L'AIDER EN DEHORS DU PROFESSEUR ?

Il faut d'abord savoir si les difficultés ne viennent pas d'un manque d'écoute en classe : c'est d'abord pendant les cours que peuvent se résoudre ses problèmes. Il faut qu'il ose en parler au professeur, en indiquant précisément sur quels aspects il a des difficultés. Il est bon également qu'il fasse ses exercices après avoir appris sa leçon. Avec un camarade, ils peuvent également mettre en commun leurs souvenirs de cours.

Parfois, les personnels d'éducation donnent un coup de pouce pendant les heures d'étude.

Si cela ne suffit pas, votre fils peut demander au professeur si des séances de soutien (également appelées A.T.P. : Aide au Travail Personnel) sont organisées dans le collège ou vous pouvez contacter une association d'accompagnement à la scolarité, s'il en existe une dans le quartier ou la commune. Les cours particuliers sont coûteux et ne peuvent s'envisager que si tous les autres recours ont échoué.

33

MA FILLE PEUT-ELLE BÉNÉFICIER D'UNE AIDE AUX DEVOIRS ?

Oui, au collège Les Lauriers, elle prend en général deux formes :

- L'Aide au Travail Personnel, sur temps scolaire. Cette aide ne concerne pas tous les niveaux. Elle est assurée par un enseignant, avec un groupe réduit d'élèves. Elle est prévue dans l'emploi du temps de la classe et ne coûte rien aux familles.
- L'étude du soir, après les cours. Elle est assurée par des enseignants ou des personnels d'éducation, avec un groupe réduit d'élèves. Facultative, elle fait l'objet d'un choix des familles et peut être payante.

34

MON FILS EST EN 4^e. LES PROFESSEURS ONT DIT QU'IL NE POURRAIT PAS PASSER EN 3^e. QUE VA-T-IL FAIRE ?

Vous devez prendre contact avec le professeur principal, c'est lui qui fait la synthèse de ce que ses collègues ont dit. Si votre fils a des difficultés, des solutions d'aide peuvent être envisagées.

Selon ses goûts et aspirations, une solution sera trouvée avec lui et en accord avec les parents :

- Une 3^e en Maison Familiale Rurale peut être proposée.
- Une 3^e P.V.P. (Parcours à Vocation Professionnelle) peut être envisagée.

Ces orientations lui permettraient de continuer ses études vers un CAP ou un bac professionnel en découvrant les filières professionnelles, pour mieux faire son choix.

Le doublement d'une classe peut être proposé par les enseignants. Autour de vous, vous entendrez des avis différents sur l'efficacité du doublement. Il est certain qu'un doublement ne pourra être efficace qu'avec l'adhésion de l'élève. Sa motivation est indispensable. Les raisons de son doublement doivent donc lui être expliquées pour que cela devienne une réelle chance de réussite.

35

QU'EST-CE QU'UN DOUBLEMENT ?

Doubler c'est faire deux fois de suite la même classe. C'est souvent vécu comme un échec et l'élève est séparé de ses camarades pour se retrouver avec des plus jeunes. C'est pourquoi le doublement doit être réservé aux élèves motivés par les études, qui ont raté une année mais qui veulent absolument continuer dans la même voie.

Les statistiques montrent que le doublement n'est pas forcément la solution quand cela va mal au collège. Il peut être positif pour un élève travailleur, mais lent. Pour certains élèves, le problème est ailleurs : problèmes personnels ou familiaux, manque de motivation dans la voie générale... Il vaut mieux réfléchir à l'origine des difficultés plutôt que de décider un doublement qui fera perdre un an et qui retardera d'autant le moment de décider d'une nouvelle orientation.

36

QU'EST-CE LA COMMISSION D'APPEL ?

En 5^e, le conseil de classe fait une proposition mais c'est la famille qui prend la décision finale.

En 6^e, 4^e et 3^e le conseil de classe peut proposer le passage dans la classe supérieure ou le doublement, mais c'est le chef d'établissement qui décide.

Avant le conseil de classe, on vous demandera ce que vous souhaitez pour votre enfant : passage dans la classe supérieure ou doublement. Ensuite le conseil de classe se réunit.

Vous serez informé(e) de sa proposition. Si elle ne correspond pas à votre demande, vous rencontrerez le chef d'établissement pour en parler. Si vous n'êtes toujours pas d'accord, vous pouvez « faire appel », c'est-à-dire demander l'étude du dossier de votre enfant par une commission d'appel extérieure au collège. Cette commission est composée d'un chef d'établissement, de délégués des parents, de professeurs. Elle se réunit à une date bien précise, c'est pourquoi il faut respecter les délais. Vous avez la possibilité d'être entendu(e) par la commission pour expliquer votre position.

C'est la commission qui prend la décision finale.

37

MA FILLE PASSE EN CLASSE SUPÉRIEURE MAIS N'A PAS DE BONS RÉSULTATS. EST-CE NORMAL ? QUE PUIS-JE FAIRE ?

Si le conseil de classe prononce le passage dans la classe supérieure alors que votre fille n'a pas de bons résultats, c'est peut-être parce qu'elle a déjà un an de retard ou parce que le conseil de classe estime qu'un doublement ne sera pas efficace.

Il faut savoir quelles sont ses difficultés. Est-ce qu'elle travaille assez ? Mais il vaut mieux essayer de répondre à ces questions avant le conseil de classe de fin d'année scolaire.

Dans tous les cas, si votre fille a des difficultés, il faut aller au collège pour en parler avec le professeur principal et voir ensemble comment vous allez pouvoir l'aider. En dernier recours, votre fille devra travailler son projet personnel pour trouver une orientation qui lui convienne mieux.

38

COMBIEN DE TEMPS MA FILLE DOIT-ELLE PASSER À SON TRAVAIL SCOLAIRE À LA MAISON ?

Le temps de travail à la maison ne connaît pas de règle. Peut-être faut-il l'aider à mieux s'organiser, lui apprendre à s'avancer pour assumer une charge de travail plus importante au fur et à mesure qu'elle passe en classe supérieure. Parfois également certaines personnes ont du mal à se plonger dans leur travail et traînent ou rêvent alors que d'autres s'y mettent très rapidement. Il s'agit avant tout pour elle de trouver son rythme. Elle doit garder du temps libre pour se détendre, faire du sport ou pour ses loisirs et ne pas sacrifier son temps de sommeil, absolument indispensable pour réussir ses études.

39

MA FILLE TRAVAILLE EN ÉCOUTANT DE LA MUSIQUE. DOIS-JE LE LUI INTERDIRE ?

Avoir un travail personnel efficace doit impérativement passer par la création d'un environnement propice au travail. Écouter de la musique entraîne forcément une distraction qui empêche la concentration sur le travail effectué. Le silence est un élément indispensable pour la réussite.

Il y a certains gestes à éviter avant de se mettre au travail : écouter la musique, regarder la télévision, jouer à son jeu vidéo favori ou allumer son ordinateur pour discuter avec ses amis sur internet...

Comment l'adolescent pourrait-il ensuite reprendre son travail ?

S'il faut lui laisser le temps de « se poser » quand elle revient de l'école, il ne faut pas non plus trop retarder la mise au travail qui pourrait entraîner un retard dans l'heure du repas du soir et par voie de conséquences dans l'heure du coucher. Or chacun sait que le temps de sommeil doit être respecté (un adolescent a besoin en moyenne de 9 heures de sommeil).

Il ne faut pas oublier que le collégien a derrière lui six à sept heures de travail : un équilibre harmonieux entre les temps de travail et les temps de repos doit être sauvegardé.

40**MON FILS A DE MAUVAISE NOTES. QUE DOIS-JE FAIRE ?**

Avant de le gronder, essayez de savoir pourquoi il a eu ces mauvaises notes : a-t-il été absent ou malade, ce qui expliquerait qu'il ait momentanément perdu pied ? Quelles explications donne-t-il ? Est-ce exceptionnel ou habituel, dans une matière simplement ou un peu dans toutes ? Fait-il régulièrement son travail ? Le voyez-vous apprendre des leçons ou n'a-t-il jamais rien à faire ? Interrogez-vous sur ses fréquentations : en a-t-il changé ? Ses camarades le poussent-ils à travailler ou se moquent-ils du collège, des notes et des enseignants ?

Allez voir les professeurs avec lui : vous saurez comment il se comporte en cours, s'il fait son travail personnel et à quoi sont dues ses erreurs.

41**L'AMIE DE MA FILLE VA FAIRE DU LATIN EN 5^e.
MA FILLE VEUT FAIRE DE MÊME POUR ÊTRE DANS
LA MÊME CLASSE. DOIS-JE ACCEPTER ?**

Le latin est une langue ancienne qui est étudiée, en option, à raison de 2 à 3 heures par semaine, de la 5^e à la 3^e. Cette discipline permet de découvrir une civilisation, celle des Romains dans l'Antiquité, leur religion et leurs coutumes, leur vie sociale et politique. C'est aussi faire beaucoup de grammaire et enrichir son vocabulaire. Le latin demande donc du travail personnel supplémentaire.

Il faut donc être motivé et bon élève pour s'engager dans l'étude du latin, car on ne peut l'abandonner en route, sous prétexte qu'il donne trop de travail ou qu'il fait baisser la moyenne. Mieux vaut ne pas le prendre si sa seule motivation, c'est de rester avec la copine d'autant que tous les élèves qui font du latin ne sont pas forcément dans la même classe.

42**QUELLES LANGUES VIVANTES FAUT-IL CHOISIR AU COLLÈGE ?**

Au collège, on a le choix de la 1^{re} et de la 2^e langue. Selon ses origines familiales ou ses goûts, on peut préférer telle ou telle langue. Il faut donc se renseigner pour savoir dans quels établissements sont enseignées les langues souhaitées.

L'anglais est indispensable aujourd'hui dans bien des secteurs de la vie professionnelle.

L'allemand est réputé développer la logique et demande de travailler beaucoup la grammaire.

L'espagnol est une langue très parlée dans le monde.

Au collège Les Lauriers, seul l'anglais est proposé en 1^{re} langue vivante. Allemand et espagnol sont les deux langues au choix proposées à partir de la 4^e.

CHAPITRE 6

L'ORIENTATION AU COLLÈGE



43

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LE COLLÈGE ?

Plusieurs voies sont possibles : votre enfant peut aller au lycée général, technologique ou professionnel. Dans ces différentes voies existent plusieurs filières, des options sont à choisir. Il peut aussi partir en apprentissage. Ces choix font partie de l'orientation.

44

COMMENT BIEN S'ORIENTER ?

Il ne faut pas attendre le dernier moment pour préparer son orientation car ce peut être un véritable labyrinthe. En principe la réflexion doit commencer dès la fin du 1^{er} trimestre (décembre au plus tard). Au cours de la scolarité au collège, l'élève travaille sur son projet personnel. Il doit bien se connaître et savoir quels sont ses goûts, sa capacité au travail... L'information sur les études et les métiers est très importante. Elle est menée avec le professeur principal et le professeur documentaliste. Les élèves ont également la possibilité de participer à un forum des métiers ou des stages en entreprises.

45

COMMENT AIDER MON FILS DANS SON ORIENTATION SCOLAIRE ?

Le collège vous donnera des informations : lisez-les ensemble. Allez voir le site de l'ONISEP sur Internet. Demandez à voir le professeur principal. Quand le collège organise des réunions, allez-y avec votre enfant. Allez aux Portes Ouvertes des lycées ou au CIO du secteur (Centre d'Information et d'Orientation). N'hésitez pas également à lui exprimer la nécessité aujourd'hui d'avoir une véritable formation et la confiance que vous mettez dans ses capacités de réussir quand il s'en donne les moyens.

46

À QUI S'ADRESSER POUR PARLER DE L'ORIENTATION ?

Les élèves sont aidés par les professeurs principaux qui peuvent leur permettre de mieux analyser leurs capacités de travail et leurs résultats scolaires. Ils peuvent trouver de nombreuses informations pour leur orientation au CDI (Centre de Documentation et d'Information). L'ensemble des brochures ONISEP est à la disposition des élèves ainsi que des logiciels d'orientation.

47**QU'EST-CE QUE LE PROJET PERSONNEL DE L'ÉLÈVE ?**

C'est la réflexion que mène l'élève sur ce qu'il souhaiterait recevoir comme formation, sur le métier qu'il aimerait exercer.

Projet : Contrairement au choix d'orientation, le projet s'inscrit dans le temps et contient la notion indispensable d'évolution, c'est-à-dire que rien n'est fixé définitivement.

Personnel : les adultes du collège vont être associés et vont participer à la construction du projet, mais la réflexion de l'élève, sa participation active, son investissement et ses décisions seront une condition de base de la réussite du projet et de son aboutissement.

Les adultes de son entourage, en particulier ses parents, contribuent à l'accompagner dans ses démarches avec pour objectif qu'il devienne autonome et s'approprie véritablement ce projet.

48**ON PROPOSE À MON FILS D'ALLER EN LYCÉE PROFESSIONNEL : J'AI PEUR QU'IL AIT DE MAUVAISES FRÉQUENTATIONS. QUE FAIRE ?**

Il est vrai que trop souvent des élèves sont orientés en lycée professionnel uniquement parce qu'ils ne pourraient pas suivre en lycée général, ce qui donne, à tort, aux lycées professionnels la réputation d'établissements pour « mauvais élèves ».

Les méthodes d'enseignement y sont moins abstraites, on n'hésite pas à reprendre les bases en français, maths ou anglais, non acquises par beaucoup d'élèves. C'est donc très souvent un lieu de réussite, de reprise de confiance pour des jeunes qui ne croyaient plus en leurs possibilités.

49**ON PROPOSE À MON FILS D'ALLER EN LYCÉE PROFESSIONNEL MAIS JE VEUX QU'IL AIT LE BAC. QUE DÉCIDER ?**

On peut avoir le bac en allant en lycée professionnel. Le bac professionnel donne un véritable métier et permet de trouver un emploi, contrairement au bac général qui n'est que la porte d'entrée pour poursuivre des études supérieures.

Si l'on veut continuer après cet examen, certaines spécialités proposent des BTS (Brevet de Technicien Supérieur) que l'on peut préparer au lycée ou en alternance, en travaillant dans une entreprise.

50**FAUT-IL TRAVAILLER PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ?**

Les vacances sont d'abord faites pour se reposer, pour découvrir des activités nouvelles, que ce soit avec sa famille, en centre de loisirs ou en colonie de vacances.

Une à deux semaines avant la rentrée, il est bon de reprendre l'essentiel de l'année précédente, surtout en maths, français et langue(s) vivante(s).

« *50 questions pour expliquer le collège Les Lauriers* » est né pour répondre aux questions et inquiétudes que les parents se posent pendant les années collège de leur enfant. Il vise à leur faire découvrir le fonctionnement de notre collège et les personnels qui y travaillent, à faciliter l'intégration et la réussite de leur enfant et à trouver leur place en tant que parent d'élève. Ce guide s'inspire très largement de celui édité par L'ÉTUDE, association d'accompagnement à la scolarité, à Toulouse.